

CONDITIONS GÉNÉRALES

1) GÉNÉRALITÉS

a) Champs d'application

Les présentes conditions générales (ci-après les CG) régissent les relations contractuelles entre la société ENDLS Engineering Sàrl (ci-après la Société) et le Client. Elles s'appliquent à toutes les transactions juridiques entre la Société et le Client, que celles-ci soient conclues via le site Internet de la Société, directement en ses locaux ou de toute autre manière.

Les CG font partie intégrante de toutes les offres et s'appliquent pendant toute la durée des relations contractuelles avec le Client, même s'il n'y est pas renvoyé expressément. Elles sont publiées et consultables sur le site Internet de la Société. Par conséquent, elles sont réputées connues et acceptées expressément et sans réserve par le Client lors de la passation d'une commande.

Les présentes CG priment, dans toutes la mesure légale, les dispositions du Code des Obligations suisses. ENDLS Engineering Sàrl ne reconnaît pas les conditions contraires ou les conditions établies par le Client qui s'écartent des présentes CG, sauf si elle a donné son accord expressément par écrit à leur validité ; le Client accepte dès lors de renoncer à ses propres conditions générales au profit des présentes. En outre, tout accord particulier entre le Client et la Société qui diffère des présentes CG (par ex. toute modification, dérogation ou complément) n'est valable que s'il a été expressément accepté par ENDLS Engineering Sàrl préalablement à la conclusion du contrat et par écrit.

b) Modification des conditions générales

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CG en tout temps, sans en aviser préalablement le Client. Les nouvelles CG seront publiées sur le site Internet et prendront effet à leur publication. La version des CG qui fait foi est celle en vigueur au moment de la passation de la commande.

2) OFFRE / DEVIS

Toutes les offres dans les documents et sur le site Internet de la Société s'entendent sans engagement et sont non contraignantes. Les informations, dimensions, textes, illustrations et prix figurant dans les outils de communication et de publicité sont indicatifs et sans garantie. Le programme d'articles peut être modifié en tout temps.

Le Client peut demander un devis pour la création de commandes spéciales en fournissant les spécifications techniques nécessaires. Le devis émis par la

Société est valable pour la durée indiquée dans le devis mais au maximum 30 (trente) jours et les prix y sont exprimés en francs suisses.

3) COMMANDE / CONCLUSION DU CONTRAT

Un contrat est conclu entre ENDLS Engineering Sàrl et le Client par la signature mutuelle du contrat ou par la transmission d'une confirmation de commande par la Société.

En passant une commande, le Client déclare de façon ferme vouloir acquérir les produits commandés. L'offre du Client présente, dès sa réception, un caractère définitif et irrévocable. ENDLS Engineering Sàrl est en droit d'accepter son offre dans les 3 (trois) jours ouvrables suivant sa réception. La Société n'est engagée qu'après avoir notifié l'acceptation de l'offre au Client par écrit ou sous forme électronique (sans signature).

4) SOUS-TRAITANCE

La Société se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie de la commande, sans avoir l'obligation d'informer préalablement le Client, tout en veillant à ce que la qualité soit maintenue et les délais convenus respectés.

5) FABRICATIONS SPÉCIALES

Le Client assume seul la responsabilité de l'exactitude des dessins, projets, modèles, mesures, échantillons et indications y relatives mis à disposition de la Société. De plus, le Client répond de l'absence d'atteintes à des droits de propriété intellectuelle de tiers consécutives à la fabrication et à la livraison des produits. ENDLS Engineering Sàrl n'est pas tenue de procéder à un contrôle et est déchargée de toute responsabilité à cet égard.

La Société se réserve le droit de résilier le contrat, sans obligation de dommages et intérêts, dans le cas où elle ne serait pas en mesure de résoudre des difficultés imprévues affectant la production à un coût raisonnable. Sauf accord contraire, tous les frais dépassant le cadre d'un conseil normal ne sont pas compris dans le prix et seront facturés séparément.

6) MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE / DROIT DE RETOUR

La passation d'une commande oblige le Client à accepter les produits. Toute modification ou annulation ultérieure présuppose l'accord exprès et écrit d'ENDLS Engineering Sàrl. En particulier, le Client ne dispose pas d'un droit de retour. Les retours ne sont acceptés que dans des cas exceptionnels et tout retour est exclu à l'expiration d'un délai de 2 (deux) mois après la livraison.

Si les produits commandés n'ont pas encore été livrés, ENDLS Engineering Sàrl remboursera le prix d'achat payé sur le compte bancaire indiqué par le Client.

Si les produits commandés ont déjà été livrés, ils devront être retournés, aux frais du Client, dans un délai de 14 (quatorze) jours et devront être emballés de manière professionnelle avec tous les accessoires. Seuls les produits emballés de manière professionnelle, dans leur état d'origine et ne présentant aucun défaut peuvent être repris.

Les produits fabriqués pour répondre aux besoins spécifiques d'un Client ne sont pas repris, excepté les produits défectueux. Ne sont pas non plus repris les articles déjà montés, modifiés ou endommagés.

Pour les retours, il est indispensable d'indiquer le numéro et la date de la facture, ainsi que les données éventuelles du bon de livraison. Des copies de ces justificatifs doivent être jointes.

Les retours sont à la charge du Client. Dans tous les cas, en cas de retour de produits, la Société se réserve le droit de déduire jusqu'à 20% (vingt pourcents) du montant facturé pour ses frais administratifs.

Si, après une commande ou une conclusion de contrat, la livraison n'est pas possible (condition résolutoire), le Client en sera immédiatement informé par courriel ou par téléphone. Si les produits ont déjà été partiellement ou entièrement payés, le montant payé sera remboursé. Si le paiement n'a pas encore été effectué, le Client est libéré de l'obligation de payer. Toute autre réclamation due à un retard ou à un défaut de livraison est exclue.

7) **RÉSILIATION DU CONTRAT**

ENDLS Engineering Sàrl se réserve expressément le droit, en tout temps, de se départir du contrat, en particulier si elle estime que la situation financière du Client s'est dégradée ou si elle se présente différemment de celle qui lui avait été décrite. La résiliation du contrat ne donnera droit à aucune indemnité pour le Client.

En cas de résiliation dû au Client, la Société se réserve le droit de lui facturer les coûts engagés jusqu'à la résiliation, en étant libérée de toute obligation de livraison.

8) **PRIX / FRAIS DE TRANSPORT**

a) **Prix**

Sauf indication contraire, tous les prix figurant dans les devis sont en francs suisses. La TVA légale n'est pas comprise dans les prix ; elle sera facturée en sus au montant légal applicable le jour de l'établissement de la facture.

Tous les frais accessoires tels que les assurances, les taxes, les droits de douane, etc. sont en sus et à la charge du Client.

Le prix est définitivement fixé par l'acceptation de l'offre du Client. Le Client accorde toutefois à ENDLS Engineering Sàrl le droit de majorer ses prix unilatéralement et sans préavis, si des augmentations de prix interviennent après la conclusion du contrat, en particulier en raison de l'évolution du marché, d'augmentation du prix du matériel ou d'ajustements de cours.

b) Emballage

L'emballage est facturé au prix coûtant et n'est pas repris. En l'absence d'instructions particulières, ENDLS Engineering Sàrl choisit le type d'emballage lui paraissant le plus avantageux. L'emballage n'est pas repris et son élimination incombe au client.

c) Expédition et frais de transport

Sauf indication contraire, les prix s'entendent nets, départ usine. Les frais effectifs de livraison seront facturés au Client. En l'absence d'instruction particulière, ENDLS Engineering Sàrl choisit le mode d'expédition qui lui semble le plus avantageux.

L'expédition hors Suisse peut se voir majorée d'impôts, de frais, de redevances et taxes douanières supplémentaires. Ceux-ci ne sont pas inclus dans le prix et devront être réglés directement par le Client.

9) LIVRAISON / TRANSFERT DES PROFITS ET RISQUES / DÉLAI DE RETRAIT

a) Livraison

Les livraisons s'effectuent à l'adresse indiquée par le Client, laquelle doit être facile d'accès pour les véhicules de transport. En l'absence d'adresse de livraison, le siège social du Client fait office de lieu de livraison.

Lorsque la livraison a été annoncée mais que ni le Client ni un représentant ne sont présents, le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise.

b) Délais de livraison

L'obligation de livraison n'existe que sur la base de la confirmation de commande par ENDLS Engineering Sàrl. La stipulation de délais de livraison n'est qu'indicative. ENDLS Engineering met tout en œuvre pour respecter les délais et dates de livraison convenus, lesquels courent à partir de la confirmation de la commande, mais pas avant la réception de toutes les données nécessaires à la livraison de la part du Client.

Les délais de livraison demeurent toutefois non contractuels et non contraignants (sauf dérogation aux présentes CG convenue préalablement et par écrit). En cas d'inobservation des délais, le Client n'est dès lors pas habilité à résilier le contrat, ni à faire valoir des dommages et intérêts ou d'autres prétentions de quelque nature que ce soit.

c) Transfert des profits et risques

Les profits et risques sont transférés au Client lors de l'expédition de la livraison et les produits sont transportés aux risques du Client.

Dans un délai de 2 (deux) jours ouvrables après la livraison des produits, le Client est tenu de contrôler les livraisons. En cas de dommages dus au transport, le Client s'engage à faire établir un constat avant d'accepter l'envoi et à notifier immédiatement tout dommage éventuel à la Société ; à défaut, la livraison est considérée comme acceptée et les éventuelles garanties et dommages et intérêts du Client seront perdus.

Demeurent réservées toutes dispositions légales impératives contraires.

d) Délai de retrait

Si l'acheteur doit retirer la marchandise commandée pendant un certain délai, ENDLS Engineering Sàrl a le droit de résilier le contrat ou de procéder à la facturation après écoulement de ce délai.

e) Force majeure

Dans les cas de force majeure, lorsque la Société est empêchée d'exécuter son obligation en raison de circonstances imprévisibles, telles que mais non limitées à des grèves, licenciements massifs, cessation d'activités, incendie, arrêt imprévisible de production, lock-down en raison de pandémies ou d'épidémies, retard dans la livraison de matières premières et de matériaux de construction essentiels, guerre (civile), dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau de transport ou tout autre événement imprévisible et indépendant de toute volonté, survenant chez ENDLS Engineering Sàrl ou chez l'un ou plusieurs de ses fournisseurs, le délai de livraison se prolonge dans une mesure convenable si la livraison ou la prestation n'est pas devenue impossible. Si la livraison ou la prestation est devenue impossible, la Société est libérée de son obligation de livraison. Si le délai de livraison se prolonge, respectivement si la Société est libérée de son obligation de livraison, en raison d'un cas de force majeure, le Client ne pourra pas faire valoir d'éventuelles prétentions en dommages et intérêts qui pourraient en découler.

10) PAIEMENT / RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**a) Conditions de paiement**

Le Client consent à recevoir les factures, les crédits et les rappels sous forme électronique ou sur papier. Les paiements doivent être effectués en francs suisses dans les 30 (trente) jours à compter de la date de facturation. Le lieu d'exécution pour les paiements est au siège d'ENDLS Engineering Sàrl.

Le moyen de paiement (espèces, virement bancaire ou postal, carte de crédit, Twint, PayPal, etc.) sera expressément déterminé par la Société lors de la conclusion du contrat.

Suivant les circonstances, ENDLS Engineering Sàrl se réserve le droit d'exiger un acompte, une garantie ou le paiement total de la commande avant l'échéance du délai de paiement.

À l'expiration du délai de paiement, le Client est mis en demeure automatiquement, sans autre sommation ou avertissement préalable. Le Client est redevable d'un intérêt moratoire de 5% (cinq pourcents) l'an. Les frais de rappel et de mise en poursuite seront supportés par le Client.

Si le Client est en demeure, la Société peut suspendre les livraisons futures jusqu'à paiement du montant total dû ou exiger des garanties pour les quantités restantes. L'allégation de dommages et intérêts, l'arrêt immédiat de toute prestation au Client et, au terme d'un délai supplémentaire approprié, la résiliation du contrat demeurent expressément réservés.

b) Réserve de propriété

La totalité de la marchandise livrée par ENDLS Engineering Sàrl reste sa propriété jusqu'à paiement intégral du prix. En particulier, les parties conviennent d'un pacte de réserve de propriété et la Société est dès lors autorisée à requérir, unilatéralement et à ses frais, l'inscription de cette réserve de propriété au sens de l'article 715f du Code civil suisse, auprès de l'autorité compétente. Une fois que le prix aura été intégralement payé, ENDLS Engineering Sàrl s'engage à faire radier dite réserve de propriété.

Toute marchandise n'étant pas entièrement payée ne peut être ni aliénée, ni mise en gage, ni grevée d'autres droits de tiers.

11) GARANTIE EN RAISON DES DÉFAUTS**a) Garantie**

ENDLS Engineering Sàrl garantit que ses prestations et les produits livrés revêtent les qualités promises, qu'ils sont exempts de tout défaut minorant leur

valeur ou leur aptitude à permettre l'usage attendu et qu'ils correspondent bien aux prestations et autres spécifications prescrites.

b) Limitation et exclusion

ENDLS Engineering Sàrl garantit uniquement que ses prestations et les produits livrés sont appropriés pour un usage déterminé et n'assume de responsabilité pour le système ou l'installation que si ceci a été expressément convenu par écrit. Toute autre prétention du Client est exclue, dans les limites prévues par la loi, notamment :

- Les dommages résultant de la négligence, d'accident, d'une utilisation inappropriée, d'une manipulation peu soignée, du non-respect des recommandation d'utilisation et d'entretien, d'une utilisation inadéquate ou de toute autre raison ne dépendant pas d'ENDLS Engineering Sàrl.
- Les dommages résultant du travail inadéquat de tiers ou sur des matériaux qui ne proviennent pas de la Société.
- Les dommages résultant d'une usure naturelle et normale.
- Les dommages résultant de la non-exécution de travaux de maintenance.
- Les dommages résultant de la violation de droits de propriété intellectuelle de tiers (cf. *supra* article 5).

Les modifications ou les réparations effectuées sans le consentement écrit de la Société la décharge de toute responsabilité. Le conseil technique prodigué avant et/ou pendant l'utilisation du produit, qu'il soit oral ou écrit, est fourni en toute bonne foi, mais sans garantie. Le conseil d'ENDLS Engineering Sàrl ne dispense pas le Client de vérifier que les produits livrés par ses soins sont adaptés à la mise en œuvre et à l'utilisation prévue. L'exclusion de garantie pour le conseil technique ne s'applique toutefois pas au conseil lié à la production de fabrications spéciales qui sort du conseil normal et qu'ENDLS Engineering Sàrl facture séparément.

c) Obligation de vérification / Avis de défaut

Le Client, ou toute personne mandatée par ses soins, doit immédiatement vérifier que les produits livrés ou retirés sont corrects, complets et qu'ils ne présentent aucun dommage ou défaut. Sous réserve des dommages dus au transport (cf. *supra* article 10.c.), les défauts identifiables au moment du contrôle doivent être signalés par écrit dans les 5 (cinq) jours à compter de la réception ou du retrait de la marchandise. Le Client devra décrire le défaut de manière aussi précise que possible.

Dans le cas de produits qui doivent être installés sur un autre article ou attachés à un autre article, le Client doit procéder à une nouvelle inspection pour déceler des défauts identifiables avant son installation, à moins que cette inspection ne soit déraisonnable pour le Client.

Les défauts cachés, non visibles lors d'un examen habituel et apparaissant à une date ultérieure à la livraison ou au retrait doivent être signalés immédiatement lors de leur constatation.

Si le Client omet de signaler les défauts dans le délai prescrit ou que la marchandise est utilisée par le Client, la marchandise est considérée comme acceptée et le Client est forclus.

d) Couverture de la garantie

En cas de réclamation justifiée (lorsque les modalités de l'avis sont respectées et que les prétentions en garantie sont fondées), le Client dispose exclusivement d'un droit à la réparation et à l'élimination du défaut, toute autre prétention étant exclue. ENDLS Engineering Sàrl est également entièrement libre d'exclure le droit à la réparation et d'accorder un droit de remplacement ou de réduction du prix. Ce choix appartient exclusivement à ENDLS Engineering Sàrl et le Client est tenu de l'accepter. Le Client déclare ainsi savoir et admettre qu'il est privé, à l'égard d'ENDLS Engineering Sàrl, de l'action rédhibitoire.

En outre, l'avis de défaut et les prétentions en garantie ne libèrent pas le Client de son obligation de paiement dans le délai convenu.

e) Délais de prescription

Les délais légaux de prescription prévus à l'article 210 du Code des Obligations suisse sont applicables et courent dès la livraison de la marchandise au Client.

La suspension du délai de prescription est régie par l'article 135 du Code des Obligations suisses. Il peut également être suspendu par une déclaration manuscrite de renonciation à la prescription par ENDLS Engineering Sàrl. La réparation ou le remplacement de pièces défectueuses n'entraîne aucun prolongement du délai de garantie.

f) Interdiction de cession et de compensation

Sauf consentement exprès et écrit d'ENDLS Engineering Sàrl, les droits ou réclamations à son encontre (en particulier lorsqu'ils découlent de la violation de devoirs contractuels), ne peuvent en aucun cas être transférés ou cédés, que ce soit partiellement ou totalement, à des tiers.

Le Client n'est pas non plus autorisé à compenser ses propres prétentions avec celles d'ENDLS Engineering Sàrl. Demeurent réservées les prétentions reconnues dans une décision exécutoire, incontestée ou admise par la Société.

12) RESPONSABILITÉ

La responsabilité pour faute légère (négligence légère et moyenne) est exclue ; la responsabilité d'ENDLS Engineering Sàrl n'est dès lors engagée que si la preuve d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle est fournie. La responsabilité pour les auxiliaires est quant à elle totalement exclue ; subsidiairement, les exclusions et limitations de responsabilités s'appliquent également à la responsabilité personnelles des collaborateurs et auxiliaires de la Société. L'article 199 du Code des Obligations suisse demeure inchangé.

En cas d'obligation de remboursement du fait d'un manquement à des obligations contractuelles imputable à la Société, le droit à un remboursement se limite au montant de la couverture de son assurance responsabilité des produits. Cette restriction ne s'applique pas aux dommages découlant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou qui font suite à un manquement des obligations dû à une négligence grave ou une faute intentionnelle.

Sous réserve de dispositions légales impératives contraires, toute autre prétention, notamment en réparation de dommages directs non subis par la marchandise livrée ou de dommages indirects consécutifs à une violation contractuelle (notamment perte d'utilité du produit, gain manqué, dégâts d'image, etc.) est exclue.

13) DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les études préalables et plans établis par ENDLS Engineering Sàrl, de même que les moules, modèles et outillages développés et fabriqués par la Société en vue de la production et de la fabrication de produits conformes aux spécifications du Client demeurent la pleine et entière propriété d'ENDLS Engineering Sàrl. Le Client ne peut en aucun cas exiger un transfert de propriété même s'il a participé, directement ou indirectement, à leurs coûts. Il ne peut non plus en aucun cas restreindre les droits de la Société de produire pour d'autres clients en utilisant ces mêmes plans, moules et outillages.

Les droits de propriété intellectuelle que détient ENDLS Engineering Sàrl sur les informations, documents, procédures, données, échantillons, objets, plans, outillage, etc. mis à la disposition du Client sont et restent la propriété exclusive de la Société. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CG. Si ces éléments et documents relèvent des droits d'auteur, ENDLS Engineering Sàrl se réserve expressément ces droits.

14) Protection des données

ENDLS Engineering Sàrl traite les données fournies par le Client avec le plus grand soin et conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier la loi fédérale sur la protection des données. Le Client donne son consentement

à la conservation, au traitement et à la transmission de données personnelles dans la mesure où elles sont nécessaires à la bonne exécution du contrat.

Le Client autorise ENDLS Engineering Sàrl à utiliser comme référence pour son usage publicitaire (site Internet, catalogue, brochure, etc.), le nom, le logo et les projets du Client.

15) For / Droit applicable

Le droit matériel suisse est exclusivement applicable aux présentes CG et à tout rapport contractuel avec le Client, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandise (Convention de Vienne).

En cas de litige, le for juridique se trouve exclusivement auprès des tribunaux ordinaires du siège d'ENDLS Engineering Sàrl, à Monthey (VS). Le Client renonce au for de son domicile.

16) DISPOSITIONS FINALES

a) Titres

Les termes descriptifs des titres des articles sont donnés par commodité et aux fins de référence seulement et ne sont pas destinés à définir, limiter ou décrire la portée des articles qu'ils précèdent.

b) Langue

En cas de divergence entre la version française et d'autres versions linguistiques des présentes CG, le texte original français fait foi.

c) Nullité partielle

Si une clause spécifique des présentes CG devait être déclarée partiellement ou entièrement invalide, illégale, caduque, inexécutable ou nulle, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. En lieu et place de telles clauses sont applicables les dispositions légales qui sont le plus proche économiquement du sens et du but des dispositions invalides, caduques, inexécutables ou nulles. Cette disposition vaut par analogie dans le cas d'une lacune qui doit être complétée.